



HAL
open science

Auxiliaires de vie sociale en situation de migration : Conditions de travail et expériences de Camerounaises en Île-de-France

Joséphine Etoung

► **To cite this version:**

Joséphine Etoung. Auxiliaires de vie sociale en situation de migration : Conditions de travail et expériences de Camerounaises en Île-de-France. Saint-Denis au fur et à mesure, 2022, 72, pp.96-100. hal-03818250

HAL Id: hal-03818250

<https://univ-paris8.hal.science/hal-03818250>

Submitted on 19 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Saint-Denis au fur et à mesure

N° 72
juin 2022

**Saint-Denis territoire de migrations (1 & 2)
Chercheur.e.s, actrices et acteurs
locaux.ales en dialogues**

**Actes des journées d'études
du 5 juin 2019 & 26 février 2020**

Le secteur des études locales

Le secteur des études locales anime et édite « Saint-Denis, au fur et à mesure... », revue communale d'études.

Le secteur des études locales a pour mission principale de participer – à partir des méthodologies des sciences sociales - à l'élaboration d'une meilleure connaissance de la société locale et de l'activité municipale afin de favoriser des réflexions prospectives, des réflexions sur les politiques municipales et de conforter le rapport au réel de l'instance municipale.

La démarche du secteur des études locales se mène en resserrant les liens entre chercheurs et acteurs sociaux dans le respect des spécificités de chacun, de leurs rôles et compétences propres, ce qui implique autonomie, écoute réciproque et dialogue permanent.

Le secteur des études locales réalise (ou participe à la mise en place) des études de cadrages socio-démographiques et des recherches sur la société locale dans les domaines des sciences sociales. Il suit également des études plus finalisées mises en place par les Directions qui le sollicitent. Il intervient en conseil auprès des Directions pour la mise en place d'études et l'exploitation de données. Il mène, dans son domaine, une mission de coordination, de synthèse et de socialisation des connaissances.

Depuis 1991, « Saint-Denis, au fur et à mesure » se donne pour objectif de constituer un temps fort de socialisation d'informations, de données, d'études, de sources d'information,... Il s'agit avant tout d'un instrument de travail qui vise à favoriser des élaborations collectives contribuant par leurs apports à éclairer, au fur et à mesure, le mouvement de la société locale dans tous ses aspects. « Saint-Denis, au fur et à mesure » publie des textes de socialisation de savoirs, d'études et de recherches élaborés par des acteurs sociaux, par des chercheurs et étudiants et autres partenaires de la Ville.

SAINT-DENIS

Au fur et à mesure

Coordination du numéro :

Jean-Barthélemi Debost,

historien, responsable de la mission sciences société
de l'Institut Convergences Migrations

Delphine Leroy,

anthropologue, maîtresse de conférence en sciences de l'éducation,
Université paris 8 Vincennes-Saint-Denis, laboratoire Experice,
Affiliée à l'Institut Convergences Migrations

Alphonse Yapi-Diahou,

professeur émérite, université de Paris 8/UMR LADYSS,
ancien directeur de l'école doctorale sciences sociales ED 401

Christine Bellavoine,

sociologue, responsable du secteur des études locales,
Mairie de Saint-Denis

Coordination :

secteur des études locales

Mairie de Saint-Denis - BP 269 - 93205 SAINT-DENIS CEDEX 1

tél. 01 49 33 69 01 - fax. 01 49 33 66 33

christine.bellavoine@ville-saint-denis.fr

ISSN 2823-006X

5.3 Auxiliaires de vie sociale en situation de migration : Conditions de travail et expériences de Camerounaises en Île-de-France

Joséphine ETOUNG, doctorante

Depuis la fin des années 1980, l'immigration africaine féminine s'est considérablement accentuée en raison de la crise économique qui a frappé la plupart des pays africains. La genèse du projet migratoire des femmes camerounaises trouve ainsi son sens dans la pauvreté liée à leur situation socioéconomique, entraînant ainsi une fuite massive vers les pays de l'Europe. Les conditions de travail de ces femmes, les risques qui en découleraient ainsi que l'organisation et le fonctionnement de leurs entreprises/employeurs sont autant de raisons qui alimentent notre curiosité dans cette recherche.

Lorsqu'ils passent les frontières de leur pays d'origine, les migrants dont la situation géographique se fragilise arrivent d'abord dans les villes capitales des pays d'accueil. Ces villes sont en Europe des points de convergence d'une population représentant une diversité de cultures, elle-même ouvrant des perspectives pour de nouveaux marchés (dont celui des nouvelles formes d'économie et d'organisation de travail), des occasions d'échanges commerciaux et d'informations, ainsi que des opportunités d'investissement ⁴⁸ (Yapi & Manka'a Fube, 2016).

A ce stade de l'étude, nous avons déjà interrogé plus de 60 AVS (Auxiliaire de vie sociale) camerounaises en situation de migration sur leurs conditions de travail. L'analyse conjointement réalisée avec les logiciels R et SPSS⁴⁹ a permis de relever ce qui suit.

Population de l'étude, situation de départ

L'âge des AVS interrogées varie de 30 à 60 ans, toutes vivant dans la région francilienne au moment de la collecte de données, précisément d'octobre 2017 à janvier 2018. Elles ont migré après les années 90 exclusivement par voie aérienne et pour des raisons économiques. La plupart de ces femmes ont un niveau d'instruction compris entre le secondaire et le supérieur (96,5 %) au départ du Cameroun, majoritairement sans emploi (77,8 %). Elles sont originaires des régions du Littoral (40,4 %), de l'Ouest (23,4 %) et du Centre (21,3 %).

Résidence et mobilité géographique

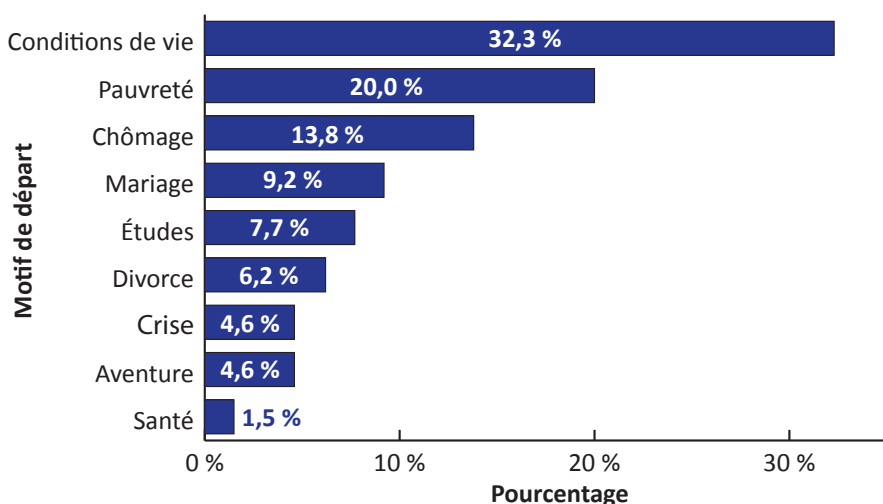
Respectivement les départements de Seine-Saint-Denis et de Paris regroupent le plus d'AVS interrogées, soit 22,9 % et 18,8 %. Suivant l'analyse de la mobilité géographique, la Seine-Saint-Denis se démarque comme étant un foyer de concentration des AVS.

48. YAPI-DIAHOU A., MANKA A FUBE H. «La ville, le migrant et l'intégration régionale ou l'intégration par le bas : expériences subsahariennes», SYLLABUS, revue scientifique interdisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure, série Lettres et sciences humaines. Numéro spécial, volume VII, N° 1, 2016, Yaoundé

49. Logiciels de traitement statistiques de données (note de l'éditeur).

Graphique 1. Répartition des AVS selon le motif de départ du Cameroun.

Source : Enquête AVS 2017.



En effet, hormis l'accueil significatif dans les communes de ce département, la majorité des changements de domicile des AVS sont en direction de la Seine-Saint-Denis, 82 % d'entre elles sont dans ce cas lors de leur 3^e ou 4^e changement de résidence. Les graphiques ci-après illustrent ces résultats.

Accès à l'emploi, conditions de travail et risques associés

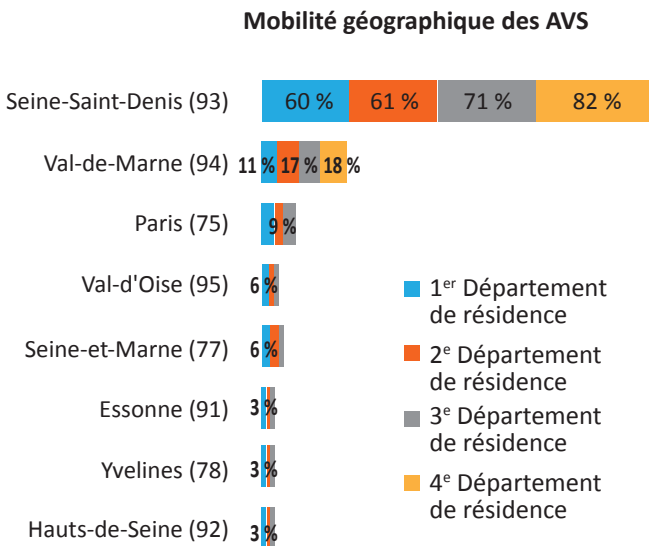
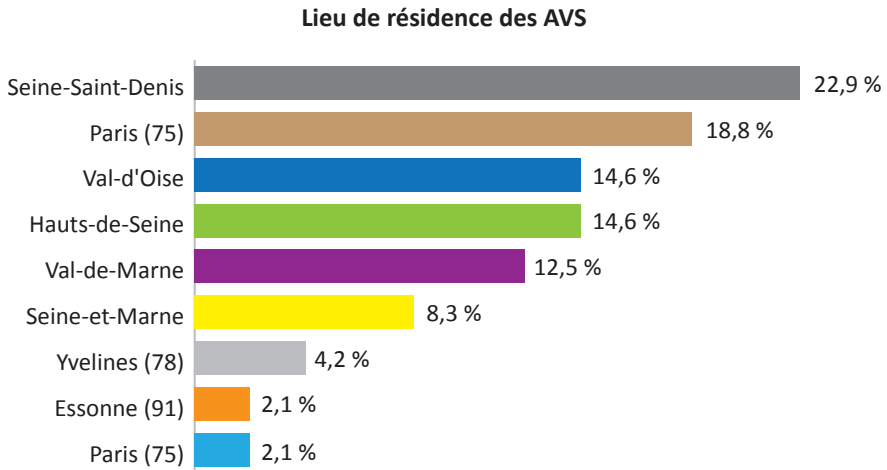
Les données collectées montrent que les moyens d'accès aux métiers d'AVS restent le « bouche-à-oreille » (29,2 %), les annonces publiques (16,9 %), emploi après formation (38,5 %).

Plus de la moitié des actives interrogées (52,8 %) avouent qu'elles exercent le métier faute de mieux. Pour d'autres, par contre, elles y trouvent leur compte et estiment que l'emploi correspond à leurs niveaux de compétence. En raison de leur situation de départ du Cameroun disent-elles, l'accès à cet emploi contribuerait de façon significative à leur intégration et régularisation administrative en tant que femme noire immigrée.

S'agissant des conditions de travail proprement dites, notamment pour ce qui est de la rémunération, une AVS sur deux (50 %) travaille à temps plein, pour un salaire proche du SMIG en France. Mais deux AVS sur trois (66,0 %), gagnent un peu plus du SMIG tandis qu'une AVS sur quatre (22,6 %) en gagne un peu moins ; les cas extrêmes (salaires anormalement bas ou très élevés) restent relativement minoritaires. Pour ce qui est de l'organisation et de l'exercice de l'emploi proprement dit, les AVS font remarquer que l'ergonomie des lieux de travail dans les domiciles, l'hygiène et l'équipement, le rapport à l'hygiène corporelle des personnes aidées ainsi que le facteur de pénibilité sont à considérer en termes de charge de travail. Certaines configurations des domiciles requièrent selon les AVS des moyens logistiques et une organisation du travail adaptées aux différentes situations, qui changent très souvent fréquemment d'un bénéficiaire à un autre, (70 %). Le port régulier des charges, notamment auprès des personnes

Graphique 2 : Lieu de résidence et mobilité géographique des AVS.

Source : Enquête AVS 2017.



âgées à mobilité réduite (aide à la toilette et à l’habillage) semble nécessiter des efforts physiques qui justifieraient l’utilisation d’appareils d’aide à la manutention rarement disponibles dans les domiciles (58 %). Parmi les aspects de pénibilité physique, les AVS pointent le fractionnement et les irrégularités des temps de travail, la durée des trajets non rémunérés et “continuellement querellée”, l’accompagnement des personnes aidées en situation de grande dépendance et en situation de précarité (64 %).

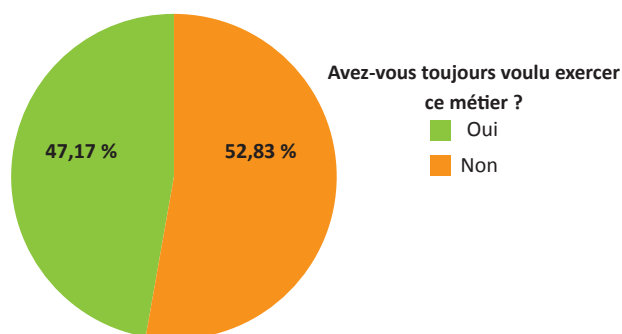
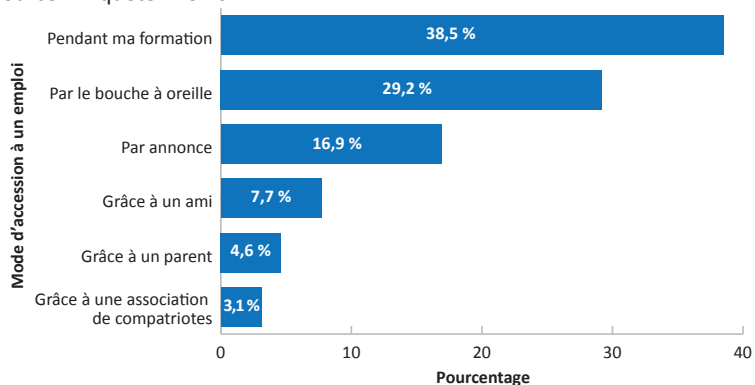
Une contribution d’utilité sociale qui reste invisible

À cette chaîne de pénibilité physique évoquée par les AVS, vient se greffer la pénibilité psychique relevant des expériences douloureuses vécues : sentiment d’isolement qui expose fortement aux souffrances dans des contextes parfois humainement et socialement difficiles, situations professionnelles complexes

Saint-Denis territoire de migrations, actes des journées d’études 1 & 2

Graphique 3 : Répartition des AVS selon le mode d'accèsion à l'emploi.

Source : Enquête AVS 2017.



entraînant des choix difficiles au détriment de leur propre santé et sécurité (68 %). Les discriminations raciales qu'elles subissent en tant qu'immigrées originaires de l'Afrique subsaharienne (78,7 %), le manque de reconnaissance de leurs rôles dans la prise en charge de la dépendance, la dévalorisation du métier du fait d'un regard condescendant de la société en général, de certains bénéficiaires, voire des dirigeants des structures employeurs (leurs patrons) constituent une charge psychologique entraînant pour les sujets concernés stress, insomnie, fatigue, angoisse, dépression...(72 %).

Selon les avis recueillis dans l'enquête, tout ce qui précède ne semble pas préoccuper les associations employeurs qui, pour 82,5 % des AVS ont carrément abandonné leur première mission initialement dédiée aux ambitions sociales et humanitaires inscrites dans l'économie sociale et solidaire, pour migrer de façon inquiétante en une logique de sociétés capitalistes avec la poursuite des gains à tout prix, comme toutes les autres organisations à but lucratif.

Au vu de ce qui précède, existe-t-il des actions envisagées par les AVS pour faire bouger les lignes quant à l'amélioration de leurs conditions de travail ? Les initiatives des actives interrogées restent bien minces. En effet, aucune d'entre ces AVS n'a adhéré à une association de défense des droits des femmes et seulement 7,7 % d'entre celles-ci ont pu s'inscrire dans un syndicat de travailleurs. La majorité des AVS (53,6 %) n'en connaissent pas, d'autres estiment que les actions de telles associations ne leur seraient d'aucune aide, au contraire, elles

sont de nature à les exposer à des sanctions voire à une perte définitive de leur emploi ; elles préfèrent consacrer le peu de temps dont elles disposent à vaquer à leurs multiples occupations (foyer, enfants, etc.).

Conclusion

Le silence, la méconnaissance de situations professionnelles inacceptables ou encore le faible respect des lois et règlements dans le secteur, l'insuffisance des missions de contrôle auprès des structures d'employeurs hors la loi... ne pourraient-ils pas devenir un facteur aggravant de vulnérabilités socioprofessionnelles dans le secteur et sources de plusieurs souffrances évoquées par les AVS interrogées ?

Pour tenter d'y répondre, nous poursuivons la recherche avec des allers-retours indispensables aussi bien dans la littérature que le terrain, afin de questionner les éventuelles réponses et limites des différents acteurs dans la prise en compte des conditions de travail difficiles dans l'exercice de l'aide et des soins à domicile, notamment en ce qui concerne le cas des femmes noires migrantes.